



EMMANUEL MACRON : ENNEMI DES INACTIFS ?

Xavier Dupret

Mai 2017

11.300 signes

Les inactifs bénéficiant d'un revenu de remplacement en France sont les retraités et les chômeurs. Que propose Emmanuel Macron pour ces catégories d'allocataires ?

Emmanuel Macron veut « nationaliser » l'assurance chômage et en modifier de fond en comble la philosophie ainsi que le fonctionnement. La nouvelle allocation chômage qu'il projette de mettre sur pied sera accessible à tous mais en revanche, le montant de l'indemnisation sera nettement plus faible.

Assurance chômage new look

Le « programme » d'En Marche (le « parti » d'Emmanuel Macron) est, à ce sujet, des plus explicites. « Nous mettrons en place une assurance-chômage pour tous, parce que dans un monde qui se transforme, le chômage ne peut plus être un risque contre lequel certains se couvrent à titre individuel, et d'autres par des garanties collectives. Lorsqu'on est successivement salarié et indépendant ou parfois les deux en même temps, la protection ne peut plus dépendre du statut comme dans le monde d'hier. L'assurance-chômage universelle couvrira tous les actifs - salariés, artisans, commerçants indépendants, entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs - et facilitera les transitions d'un statut à un autre »¹.

Par conséquent, le parti du désormais président Macron préconise que tous les cinq ans, un salarié qui démissionne pour changer d'activité ou développer son propre projet ait, d'office, droit à l'assurance chômage. Rappelons qu'actuellement, cette dernière n'est ouverte, en France, qu'aux seuls salariés involontairement privés d'emploi et remplissant, par ailleurs, certains critères d'ancienneté professionnelle et de durée de cotisation, soit environ 43% du total des demandeurs d'emploi².

En France, il faut avoir travaillé quatre mois (122 jours dans les 28 mois qui précèdent la fin du contrat) pour prétendre à une indemnisation chômage selon le principe du «un jour travaillé, un jour indemnisé». Dès qu'un salarié a travaillé quatre mois, il aura droit à quatre mois d'indemnisation. De ce point de vue, la France est plus généreuse que l'Allemagne où il faut avoir travaillé deux ans pour toucher le chômage pendant un an.

De surcroît, il est possible dans le système français de percevoir une allocation chômage pendant 24 mois (36 mois pour les plus de 50 ans). Seuls les Pays-Bas et la Belgique indemnisent plus longtemps que la France.

¹ Objectif n°1 du programme d'En Marche consacré à l'emploi, au chômage et aux sécurités professionnelles (Url : <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/emploi-ch%C3%B4mage-securites-professionnelles>). Date de consultation : 1^{er} mai 2017.

² La Tribune, 24 avril 2017.

Le montant de l'allocation ARE (Aide au retour à l'emploi, soit l'équivalent français de l'allocation de chômage) est calculé en fonction du salaire journalier de référence (SJR) de la personne sans emploi. La proposition d'Emmanuel Macron implique, en réalité, l'enterrement de première classe de l'assurance chômage telle qu'elle a été conçue lors de la création de la Sécurité Sociale en 1945.

L'assurance chômage sera, en effet, remplacée par une forme d'allocation universelle. Emmanuel Macron a été très clair à ce sujet. « Nous sortons réellement d'un système assurantiel ou chacun se dit « J'ai cotisé, j'ai droit à être indemnisé »³. Au passage, le programme du président récemment élu ambitionne de réaliser 10 milliards d'euros d'économies d'ici 2022 dans l'assurance chômage. Il y aura donc bien une baisse des allocations chômage en France durant le quinquennat Macron.

Cette diminution procède structurellement d'un changement total de paradigme. Avec le système Macron, on devrait passer d'une logique assurantielle à un principe d'assistance universelle. Beaucoup plus d'actifs seront couverts mais ils recevront une allocation nettement plus faible.

Et le montant de cette nouvelle formule d'allocation risque très vraisemblablement de poser problème. Au Royaume Uni où l'indemnisation du chômage ne procède pas d'une logique assurantielle, les allocations sont universelles, uniformes et tournent autour de 300 livres par mois⁴.

Si les travailleurs sans emploi en France doivent se contenter pour (sur)vivre d'une allocation de l'ordre de près de 300 livres par mois (354 euros), le taux de pauvreté augmentera en France. Aujourd'hui, un chômeur en France reste en moyenne 14 mois (418 jours) sans travail contre 10 mois fin 2013⁵.

³ Les Échos, 20 février 2017.

⁴ En réalité, l'allocation de chômage en Grande-Bretagne s'élève 292,40 livres par mois. Entre 18 et 24 ans, ces montants sont plus faibles et s'« élèvent » à 231,60 livres par mois. Source : <https://www.gov.uk/jobseekers-allowance> (date de consultation : 8 mai 2017) (<https://www.gov.uk/> est le site des services du gouvernement britannique).

⁵ Pôle emploi, février 2017.

Des millions de ménages français dans lesquels un membre est au chômage sont, dans ces conditions, susceptibles de basculer dans la pauvreté si un tel système est mis en œuvre. Pour l'heure, la différence de taux de pauvreté entre la France et le Royaume-Uni s'élève à 3,1 points de pourcentage. En 2015, le taux de pauvreté était, en 2015, de 16,7% au Royaume-Uni et de 13,6% en France⁶.

Un piège pour les retraités

Les retraités ne seront pas non plus à la fête avec le programme d'Emmanuel Macron et seront également concernés par un mouvement prévisible de paupérisation. Ils contribueront, via une augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG⁷), au financement de cette nouvelle version de l'allocation de chômage.

Les retraités les plus modestes ne devraient pas, selon l'Elysée, être touchés. Ce bémol ne pèse pas vraiment bien lourd face à certaines réalités. Si seule la couche moyenne des pensionnés français est visée par cette réforme, on peut, d'ores et déjà garantir, que de nombreux retraités verront le niveau de leurs moyens sociaux d'existence se détériorer et se rapprocheront du seuil de pauvreté.

En effet, la pension moyenne de base s'élevait, en France, à 1.066 euros par mois en 2016, selon les chiffres donnés par l'Assurance retraite⁸. Plus fondamentalement encore, on doit dénoncer le projet d'Emmanuel Macron en ce sens qu'il fragilise l'assurance retraite à moyen terme.

Dans la mesure où les allocations de chômage vont baisser en France, on peut, par ailleurs, raisonnablement craindre que les salaires ne suivent globalement la même courbe descendante. Par conséquent, le financement de la sécurité sociale risque fort logiquement d'en être affecté en retour.

⁶ Eurostat, avril 2017.

⁷ La contribution sociale généralisée (CSG) est un impôt destiné à participer au financement de la protection sociale. Il a été créé par la loi de finances pour 1991. C'est un impôt assis sur l'ensemble des revenus des personnes résidant en France.

⁸ Assurance retraite, données statistiques, décembre 2016.

Retraite par points

On retrouve également dans le programme d'Emmanuel Macron un autre projet bien peu réjouissant. Il s'agit de la retraite par points. Explications.

Dans un système à points, la pension est calculée au départ d'un nombre de points accumulés par le citoyen au cours de sa carrière. Les points sont placés sur un compte individuel et convertis en euros, une fois arrivé l'âge de la retraite. Ils sont obtenus en travaillant et leur nombre dépend du rapport entre le revenu du travailleur et le revenu moyen des actifs dans le régime spécifique (salarié, indépendant ou fonctionnaire) ainsi que de la longueur de la carrière individuelle par rapport à la carrière de référence dans ce régime.

Si durant une année donnée, un salarié a gagné autant que la moyenne des autres travailleurs durant cette année, il obtiendra un point sur son compte pour cette année. S'il a gagné plus, il obtiendra plus. La valeur du point est, dans ce système, fixée chaque année par les pouvoirs publics. Cette caractéristique est évidemment loin d'être anodine.

Un des principaux avantages du système à points, selon Emmanuel Macron, consiste précisément à maintenir les dépenses de pensions sous contrôle puisque, comme déjà vu plus haut, les autorités fixeront la valeur du point. Dès lors, ce système risque de devenir une splendide variable d'ajustement qui permettra, à l'avenir, des modifications de valeur de points afin de résoudre des problèmes de finances publiques en perdant largement de vue des objectifs de politique sociale.

Pas sûr toutefois que ce système soit aussi efficace que ce que prétend le macronisme triomphant. On ne créera pas un système de retraites à points d'un coup de baguette magique. Une mutation aussi fondamentale de la protection sociale prendra du temps. En Belgique, une modification de ce type a été proposée l'année dernière. Il est apparu que la période de basculement d'un système vers l'autre risquait d'être assez longue. L'obligation de maintenir « pendant une très longue période » deux systèmes différents était à la fois complexe et coûteux. Les hauts fonctionnaires belges qui ont été chargés de rédiger un avis à destination du gouvernement ont été formels. « En tant qu'administration, concluaient ces

derniers, nous nous posons la question du coût de ce changement au regard de ce qui est déjà mis en place pour répondre aux différentes questions du citoyen »⁹.

En fin de compte, les projets d'Emmanuel Macron constituent une mécanique parfaitement adaptée à la folie austéritaire des temps actuels mais aussi l'aboutissement de faits structurels remontant à bien plus longtemps. Les retraites et la protection sociale ont été fragilisées par le mouvement de baisse de la part des salaires dans les PIB entamé dans les années 1980 en Europe. A ce sujet, l'Organisation des Nations Unies évoque une diminution d'environ 5% du PIB dans les principales économies depuis 1980¹⁰.

La « rupture Macron » démarre décidément très fort...

Pour citer cet article : Dupret, Xavier, Association culturelle Joseph Jacquemotte (www.acjj.be), Emmanuel Macron : ennemi des inactifs ?, mai 2017, (Url : www.acjj.be/170524macron.pdf)

⁹ La Libre Belgique, 10 mai 2016.

¹⁰ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), *Trade and development report 2011*, New York et Genève, Nations unies, 2011, p.17.